



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MAI 2011

Etabli en application des articles L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 22 du règlement intérieur.

L'AN DEUX MILLE ONZE, LE 17 mai à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué dans le cadre d'une procédure d'urgence le 11 mai 2011, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur JACQUET, Maire.

Etaient présents (es) :

Angélique CHASSY	Armand LAUNAY
Guy MURVIL	Chantal MOULIN
Paulette LECUREUX	Karine DEMAREST
Marie-Christine CALMON	Cédric VIGUERARD
Hervé CASTEL	Nicolas LECARFF
Carole HERVAGault	Marie-Claude LAURET
Ludovic AUMONT	Anita HERVIEUX
Véronique BERTRAND	Isabelle VIGUERARD-POUPPEVILLE
Roger LEBLOND	Daniel BREINER
Françoise DIJKMAN	
Pascal MARIE	
Merry DJIBA	

Absents ayant donné pouvoir :

Mélissa POUSSET à Nicolas LECARFF, Nicolas BOUILLON à Richard JACQUET, Albert NANIYOUOLA à Pascal MARIE, Dominique JACHIMIAC à Isabelle VIGUERARD-POUPPEVILLE

Absente :

Valérie FORFAIT

Agent Mairie :

Valérie LEBEL, Directrice Générale Adjointe

Invité :

Eric LARDEUR, représentant syndical du site M-Real

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Monsieur Nicolas LECARFF est nommé secrétaire de séance.

Approbation de la procédure d'urgence du Conseil Municipal du 17 mai 2011 à l'unanimité :

Votants	26	
Pour	26	
Contre		
Abstentions		

Daniel BREINER remercie Monsieur le Maire d'avoir accédé à la demande du groupe « Pont de l'arche pour Tous », en organisant ce Conseil Municipal, au regard de la situation catastrophique du site M-Real d'Alizay.

Monsieur le Maire se dit choqué de l'annonce du 4 mai dernier et précise que l'ensemble des élus était favorable à cette convocation d'urgence.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux délibérations concernant l'enfouissement des réseaux téléphonique et de distribution électrique dans le cadre du programme du SIEGE 27 afin de ne pas empêcher le début des travaux, votés lors du Conseil Municipal du 11 avril dernier.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Eric LARDEUR, représentant syndical du site M-Real d'Alizay.

En plus du vote de la motion, Monsieur le Maire a invité deux représentants des syndicats afin qu'ils exposent la situation à ce jour et rappellent les événements depuis 2006.

Monsieur le Maire souligne le « comportement exemplaire de la part des syndicats » lors du mouvement en 2009 : « c'était un combat avec des vraies propositions ».

Il revient sur l'étude, réalisée grâce aux financements de la Région et du Département, qui prouvait que sans l'unité de pâte à papier le site continuerait d'être en déficit.

Il insiste sur le fait que tout le monde est concerné.

Eric LARDEUR explique que les salariés ne s'attendaient pas à l'annonce du 4 mai. Actuellement, le site perd 3 millions d'euros par mois. L'objectif des salariés est de trouver un repreneur crédible.

Il fait un état des démarches faites auprès du groupe, de la Préfète et de Bruno LEMAIRE, et fait état de celles à venir :

- rencontre d'un repreneur, dont ils ignorent le nom, dans une quinzaine de jours

- rencontre envisagée avec Alain LE VERN

Eric LARDEUR souligne que le site produit actuellement 60% de papier blanc et 40% de papier recyclé. Ce dernier secteur dégage des bénéfices. Une reprise est viable sur le secteur du papier recyclé et en développant une nouvelle activité.

Il annonce que la prochaine action se déroule Lundi 23 mai vers 16h15, lors du colloque Axe-Seine.

Il faudra constituer une délégation, pas trop importante, avec les représentants syndicaux, les Maires du canton et des représentants des partis politiques. Le but étant de sauver le site le plus important de Haute-Normandie dans le cadre des projets de la Région dans les secteurs de la biomasse ou du recyclage du papier.

Suivent des échanges entre Eric LARDEUR et les élus sur la fermeture du site et les conséquences.

Monsieur le Maire donne lecture de la motion :

Le mercredi 4 mai 2011, à l'occasion d'une réunion extraordinaire du comité d'entreprise, la direction de M Real, appartenant au groupe Metsäliitto, a annoncé la vente du site d'Alizay. L'annonce a été assortie d'un délai de 5 mois, après lequel, si aucun repreneur ne s'est manifesté, l'unité de production sera fermée et l'ensemble du personnel licencié.

Cette annonce a résonné comme un coup de tonnerre auprès des 330 salariés de M Real et de tous ceux qui vivent de l'activité du site de part les nombreux emplois induits (sous-traitant, prestataires, fournisseurs).

Ce nouvel épisode fait suite au combat déjà mené depuis décembre 2009, quand la direction finlandaise décidait de la fermeture de l'unité de fabrication de pâte à papier qui a entraîné 89 suppressions d'emplois à Alizay.

Cette décision est scandaleuse à plusieurs titres.

- L'attitude exemplaire et responsable des salariés emmenés par leurs syndicats (CGT et CFE CGC) avait conduit à la réalisation d'une étude en 2010. Celle-ci, financée par le Département de l'Eure et la Région Haute Normandie, démontrait la nécessité de maintenir l'unité de pâte, seule possibilité pour rendre « rentable » le site d'Alizay.

Cette étude, détaillée à l'occasion d'une table ronde présidée par Madame la Préfète, n'a pas été étudiée comme elle aurait dû l'être. La direction de M Real, enfermée dans ses certitudes ou alors consciente du scénario qui se profilait est aujourd'hui responsable d'une situation qui était annoncée par tous.

- Les engagements pris par la direction de M Real n'ont pas été tenus. La sauvegarde du site et donc de l'emploi était conditionnée par des investissements conséquents autour des projets déjà longuement discutés : chaudière biomasse, unité de désencrage, granulés, plateforme fluviale mutualisée... Encore une fois, nous croyons que M Real n'a jamais eu l'intention de réaliser ces projets, conduisant un peu plus, un formidable outil industriel dans l'impasse.

- La décision de mise en vente du site semble être la stratégie première du groupe depuis de nombreux mois. Nous déplorons l'attitude des dirigeants qui n'ont jamais réussi à conclure un accord avec un repreneur.

- Au-delà du drame humain, cette fermeture serait également un drame économique pour les collectivités locales du canton, ayant un effet direct sur leurs finances, leurs capacités d'investissement, et donc à terme aussi sur l'emploi dans les industries et services de la région.

Le conseil municipal de Pont de l'Arche réaffirme sa volonté d'agir aux cotés de l'ensemble des partenaires pour maintenir et développer l'emploi industriel sur le site d'Alizay.

Le Conseil municipal unanime appelle à la mobilisation de tous les acteurs : Etat, Région, Département, Etablissement de coopération intercommunal, communes et habitants du canton. Nous exigeons que Monsieur Bruno Lemaire, Ministre de l'Agriculture et Conseiller régional prenne toutes ses responsabilités sur ce dossier ainsi que Monsieur Eric Besson, Ministre chargé de l'industrie et que Madame la Préfète de l'Eure réunisse rapidement une nouvelle table ronde.



PONT DE
L'ARCHE

Le Conseil municipal unanime demande la recherche d'un repreneur « crédible ». Nous entendons par « crédible » un papetier susceptible de maintenir à la fois l'activité du site avec une stratégie industrielle dynamique et capable de réaliser les investissements nécessaires qui permettront d'adapter et de moderniser l'outil de production pour répondre aux défis du futur et **le maintien de tous les emplois**

Le Conseil municipal unanime réclame de la part des dirigeants de M Real de la responsabilité. La direction doit favoriser la reprise du site dans les meilleures conditions et doit mettre dans ses priorités la sauvegarde des emplois plutôt que le profit à tout prix.

En réponse à la demande de Monsieur LARDEUR de « lancer un appel à la population », Monsieur le maire adressera un communiqué aux habitants pour qu'ils prennent conscience des conséquences de la fermeture du site sur la vie communale et lancera un appel au soutien.

Monsieur le Maire remercie Eric LARDEUR pour sa présence et son intervention.

EQUIPEMENT

- Programme SIEGE 2011 – Distribution publique d'électricité

Angélique CHASSY expose :

Dans le cadre de la première tranche d'effacement des réseaux des rues suivantes : Impasse du Soleil Rouge, Rue des Griottes, Rue Charles Michels (partie haute), Rue Olivier des Bordeaux,

il convient de réaliser des travaux d'enfouissement du réseau de distribution électrique estimés à 263 000 € TTC

La participation financière de la commune s'élève à 60 % du cout réel HT des travaux et est estimée à : 131 939,80 €.

Ces crédits ont fait l'objet d'une inscription budgétaire au chapitre 21 sous l'opération n°5.050.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2011 relative au transfert de compétence de la commune au SIEGE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'adopter le projet dans les conditions financières précitées
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes administratifs relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	26	
Pour	26	
Contre		
Abstentions		

- Programme SIEGE 2011 – Réseau téléphonique

Angélique CHASSY expose :

Dans le cadre de la première tranche d'effacement des réseaux des rues suivantes : Impasse du Soleil Rouge, Rue des Griottes, Rue Charles Michels (partie haute), Rue Olivier des Bordeaux et suite à la convention avec le SIEGE, il convient de réaliser des travaux d'enfouissement du réseau aérien téléphonique, en coordination avec l'effacement des réseaux électrique, estimés à 41 000 € TTC.

La participation financière de la commune, établie selon les règles définies par le comité syndical, s'élève à 80 % du cout réel HT des travaux au comptant et est estimée à : 27 424,75 €.



En application de la convention pour la dissimulation des réseaux aériens téléphoniques, dont sont parties France Télécom et le SIEGE, et du fait du transfert de compétence de la commune au SIEGE, celui-ci est en mesure d'assurer une part de leur financement dans le cadre d'un programme annuel.

Aussi, le SIEGE préfinancera la TVA, que la commune s'engage à lui rembourser après réception des travaux, d'un montant estimé à : 6 719,06 €

Ces crédits ont fait l'objet d'une inscription budgétaire au chapitre 21 sous l'opération n°5.050.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2011 relative au transfert de compétence de la commune au SIEGE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

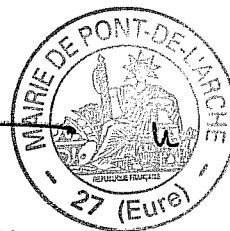
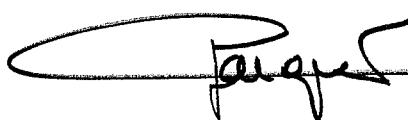
DECIDE

- d'adopter le projet dans les conditions financières précitées
- de s'engager à rembourser au SIEGE, après réception des travaux, la TVA que celui-ci aura avancée
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes administratifs relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	26	
Pour	26	
Contre		
Abstentions		

Sans autre question, ni information à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire lève la séance à 21h10.



Richard JACQUET
Maire de Pont de l'Arche

Vice-président de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure